

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 Juin 2011

L'an deux mille onze, le 23 Juin, à 20 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 Juin, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoints
DEPAUW Dominique, PEREIRA Laurence, ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès,
Absent excusé : BOUCHER Francis
Secrétaire de Séance : Monsieur ALLORGE

Ouverture de séance à 20h40

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil, qu'il y a une délibération du conseil municipal qui doit être rattaché au conseil du 11 Mai 2011, et rajoute la délibération pour l'indemnité du receveur à l'ordre du jour de ce soir.

Indemnité du Receveur Municipal :

Monsieur le Maire précise à l'ensemble du Conseil Municipal que le Percepteur du Neubourg Monsieur DUPUIS est parti en retraite au 20 Mai 2011. Il a été remplacé à cette date par Madame Yveline FOURRIER. Le Conseil doit donc prendre une nouvelle délibération pour le paiement des indemnités de receveur Municipal (c'est-à-dire confection de budget et de conseil) pour Madame FOURRIER.

Le conseil Adopte cette délibération à l'unanimité.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a trois délibérations à prendre concernant ce schéma :

Au niveau de la fusion du SITS du Plateau avec le SITS de Claville : Madame ROCREE prend la parole, car elle est déléguée au SITS et a assisté à la dernière réunion, elle informe que la position du SITS a totalement changé lors de cette réunion. En effet, le SITS était plutôt favorable à cette fusion mais ne l'a plus car il y a divergence dans les statuts et il est évoqué un problème si un jour un car doit traverser la RD613. Madame ROCREE précise qu'il est demandé que toutes les communes adhérentes au deux syndicats concernés par la fusion, prennent la même délibération. Après lecture du projet de délibération soumis à la commune par le SITS, la commune ne peut prendre position par rapport à celle-ci car elle n'a pas été votée. De plus par la fusion des deux syndicats va créer un syndicat de 13 communes, comme il est prévu que le Grand Evreux Agglomération prenne la compétence transport, les communes adhérentes aux GEA partiront donc du syndicat. Il restera donc un syndicat à 6 communes, qui ne pourra pas exister si les deux syndicats ne fusionnent pas.

La commune de Bérengeville-la-Campagne reste donc favorable à l'unanimité au projet de fusion des deux syndicats.

Au niveau de la fusion du SIAEP Evreux nord, SAEP Hondouville avec le SERPN : Monsieur le Maire informe qu'une délibération a été prise par le Syndicat d'eau et la soumet pour approbation aux conseillers municipaux.

Le conseil est favorable à la délibération du syndicat, et émet donc un avis défavorable à la fusion de ces 3 syndicats.

Au niveau de la fusion du SIVOS de Bacquepuis/Bérengeville-la-Campagne, et SIVOS de Bernienville/Quittebeuf avec le SIVOS de Sacqueville : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIVOS a reçu un courrier de la préfète précisant que le schéma ne concernait que les structures ne possédant pas la compétence investissement. Le président du SIVOS a contacté la préfecture qui a bien constaté que le sivos possède bien cette compétence en vu des acquisitions et des travaux qu'il a réalisé.

La commune délibère dans le sens où elle n'est plus concernée par ce projet mais reste ouverte à des discussions avec le syndicat de Bernienville/Quittebeuf.

Cimetière :

Monsieur le Maire, donne l'avancement des travaux au niveau de l'église : les gouttières ont été posées et l'assainissement a été réalisé. Il rappelle que la commune a déposé une nouvelle fois une demande de subvention pour un cimetière et que notre dossier n'a pas été retenu. Il précise que dans la subvention parlementaire qui nous a été accordée, le projet d'aménagement du cimetière était compris. Hors si la commune ne réalise pas les travaux elle ne touchera pas la totalité de la subvention. Il demande donc aux conseillers de donner leur avis pour la réalisation des travaux d'aménagement du cimetière sans demander d'autre subvention et bénéficier totalement de la subvention parlementaire. Le conseil municipal décide de réaliser l'aménagement du cimetière.

Monsieur le Maire expose les devis actualisés qu'il a reçu des pompes funèbres Lhuillier du Neubourg :

- COLOMBARIUM 8 places évolutif à 4 830 €
- FOSSE COMMUNE : 955 €
- JARDIN DU SOUVENIR : 1 584 €

Soit un total TTC DE 7 369 € pour un montant de TVA de 1 207.62€.

Le montant de subvention est de 31 % en hors taxe soit : 1932 €. La commune va aussi percevoir un montant de FCTVA soit: 1134 €. Le coût pour la commune est de 4 302 €.

Le colombarium est composé de 8 cases : le coût d'achat individuel pourrait être de 415 € environ.

Il est prévu de l'installer au fond à gauche du côté de l'Eglise.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ce devis.

Logement Communal :

Monsieur le Maire précise que le logement va être libéré le 30 Juin 2011, et qu'un Etat des lieux est prévu le lundi 4 Juillet 2011 à 16h30 avec Maître Juarez, qui avait réalisé l'état des lieux en 2001.

Monsieur le Maire demande que le conseil visite le logement pour décider son affectation et quelles pièces pourront être mises à disposition du SIVOS.

Questions diverses :

Monsieur le Maire précise le vote pour les ordures ménagères à la CDC du Neubourg a été repoussé, en effet une nouvelle étude va être menée. Un constat a eu lieu sur le fait que les gens ne réalisent pas tous le même tri sélectif, un ambassadeur du tri devrait donc passer dans les communes afin de mieux sensibiliser les gens au tri. Un changement aura

lieu pour les bacs. Après plusieurs remarques il est demandé que la CDC du Neubourg commande des grandes poubelles pour les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe que la commune a eu l'accord de la subvention concernant la signalétique route de Louviers. Une demande d'enveloppe parlementaire va être faite.

Monsieur DEMARE a installé les 3 lampes au Mesnil Péan.

Monsieur le Maire indique que durant le mois de juillet il va recevoir le tableau pour la programmation des travaux électriques en 2012 : les conseillers demandent que soit inscrit la route de Louviers pour l'enfouissement des réseaux et la rue de l'église qui subit des chutes de tension.

Séance levée à 23h25.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	